



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

PRENEZ AVIS, qu'un projet de règlement relatif à la rémunération et l'allocation des élus municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

L'objet du règlement modifie l'article 9, indexation et révision.

- La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente. Cet article sera modifié par une indexation de 2% par année.*

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 3 avril 2023 à 19h30 à la salle municipale située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Ce projet de règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce vingt-deuxième jour du mois de février deux mille-vingt-trois.

Sylvie Mercier

Directrice générale /greffière-trésorière